



Le Tribunal des prud'hommes cherche des

## Greffiers et greffières-juristes vacataires

### Taux d'activité

En moyenne 20%

### Classe de traitement

saire horaire

CHF 71.17  
brut/heure

(13<sup>e</sup> salaire et  
vacances inclus)

### Lieu de travail

Tribunal des  
prud'hommes

27 Bd Helvétique,  
1207 Genève

### Entrée en fonction

A convenir

### Votre mission

Dans une juridiction comprenant environ 200 juges prud'hommes et une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices internes et externes, votre mission consistera à assister et conseiller les magistrat·e·s dans leur activité judiciaire, plus particulièrement lors de la préparation des audiences et des délibérations. Vous procéderez aux recherches juridiques nécessaires et participerez, en moyenne une fois par semaine, aux audiences vespérales du Tribunal des prud'hommes. Vous tiendrez le procès-verbal des déclarations des parties et des témoins et serez ensuite chargé·e·s de la rédaction des projets d'ordonnances et de jugements rendus par le Tribunal.

### Votre profil

Brevet d'avocat·e suisse avec pratique de la procédure civile.  
Connaissances en droit du travail.

### Compétences particulières :

Sens du service public, très bonnes capacités d'analyse et de synthèse, précision et rigueur, aisance rédactionnelle. Flexibilité, tact et diplomatie.

### Compétences bureautiques

Très bonne maîtrise de la dactylographie et des outils bureautiques usuels.

### Vos avantages

Flexibilité, autonomie et indépendance organisationnelle.

### Observation

Le taux d'activité moyen est d'environ 20% et fixé selon les besoins du Tribunal.

Un extrait de casier judiciaire sera systématiquement demandé à la fin du processus de recrutement.

Les offres de service étant traitées électroniquement, nous vous remercions d'adresser votre dossier complet (lettre de motivation, CV, copies des diplômes et certificats d'employeurs) en utilisant uniquement l'adresse email suivante: [emmanuelle.pasquier@justice.ge.ch](mailto:emmanuelle.pasquier@justice.ge.ch)

Les candidatures transmises par un autre canal ne seront pas prises en considération. Seuls les dossiers complets seront traités.